

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240511-05 Du 05 novembre 2024 France RURALITÉ REVITALISATION ANNULATION DÉLIBÉRATION N° D20240208-06 PORTANT ÉXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	30.10.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.10.2024
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : CHATAING P – PITAVY A (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD DESSALCES

**France RURALITÉ REVITALISATION
ANNULATION DÉLIBÉRATION
N° D20240208-06
PORTANT ÉXONÉRATION DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 02 août, il avait été soumis à son approbation l'exonération de la cotisation foncière des entreprises suite au classement de la commune en France Ruralité Revitalisation. Or la Cotisation Foncière des entreprises relevant de la compétence de Loire Forez Agglomération, les services de l'ÉTAT nous demande aujourd'hui de bien vouloir retirer cette délibération.

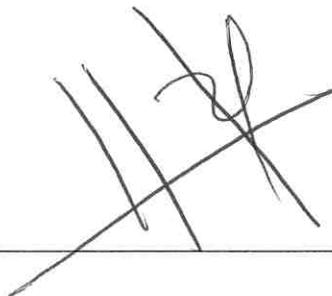
Où cet exposé en après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Retire** sa délibération n°D20240208-06 du 02 août 2024 portant exonération de la cotisation foncière des entreprises pour non compétence en la matière.

Fait à USSON EN FOREZ, le 06 novembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire



Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance

